

« Ce bord inférieur est lisse (2), tel qu'il est sorti de l'opération de la fonte; il en est de même de chacun des bords « latéraux, » M. Dissard paraissant ignorer complètement qu'après l'opération de la fonte et avant la gravure, les tables de bronze subissaient celles de l'ébarbage, du dressage et du planage.

Nous ajouterons qu'il convient également de tenir compte pour la *Table de Claude*, de l'opération exécutée en 1611, par le fondeur Renard, qui en a rogné et dressé les bords.

La retenue opérée sur le compte du fondeur Renard, trois livres (3), ne suffirait pas à elle seule pour expliquer complètement la différence du poids constatée entre les deux pesées de la *Table Claudienne*, car, en estimant à trois sols au plus par livre la valeur moyenne des rognures propices à la fonte à cette époque (4), cette somme ne représente à peu près que le prix de 10 kilogrammes de vieux métal; mais il faut aussi tenir compte des rapures et de la limaille perdues et par conséquent non utilisées. Et puis, n'est-il pas également admissible que les parties les mieux conservées de l'encadrement mouluré qui entourait la *Table antique* ont été mises de côté et réservées comme souvenirs

---

(2) Actuellement les bords de la Table Claudienne sont cachés par une moulure en bois qui les recouvre entièrement de façon à empêcher toute vérification.

(3) Voir plus haut, page

(4) Suivant le compte payé à Renard, fondeur, le 19 février 1609, un tableau de bronze, avec ses moulures, destiné à rétablir l'inscription posée à la base de la colonne érigée sur le pont de la Guillotière au retour de Louis XII, victorieux des Vénitiens, et détruite en 1562 par les protestants, a été payé 12 sols la livre. Ce prix peut servir de base pour déterminer la valeur du vieux bronze à cette époque. (BB. 145 et CC. 1610.)